

Québec, le 30 octobre 2013

Monsieur Stéphane Bédard  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader parlementaire  
du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 17 septembre 2013, la députée de Gatineau déposait une pétition à l'Assemblée nationale appuyant la demande de la Fraternité des paramédics de l'Outaouais et demandant de prendre les dispositions afin d'assurer, dans les meilleurs délais possibles, l'ajout hebdomadaire de 301 heures de couverture ambulancière sur le territoire de Gatineau accompagné de l'ajout d'un véhicule ambulancier supplémentaire et le maintien de la couverture ambulancière dans le reste de la région de l'Outaouais.

Au regard des services préhospitaliers d'urgence de l'Outaouais, j'avais précédemment mandaté, en décembre 2012, un groupe de travail pour en évaluer l'organisation et la performance. En suivi des recommandations préliminaires découlant de ses travaux, j'ai attribué un ajout temporaire de 168 heures de service hebdomadaire ainsi qu'un véhicule de remplacement. De plus, un accompagnateur a été spécifiquement désigné afin d'assister l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais dans l'actualisation des recommandations du comité.

À la suite du dépôt du rapport de l'accompagnateur au début octobre, j'ai confirmé l'ajout d'un véhicule supplémentaire et la permanence des 168 heures de service préalablement accordées. En plus de mieux supporter la mise en place de l'ajout de service, cette dernière mesure favorise une gestion davantage facilitée par l'ensemble de la flotte véhiculaire régionale, laquelle découle du plan d'organisation des services mis en place par l'Agence.

... 2

Les précédentes décisions reposent sur une analyse objective des données actuellement disponibles portant sur la demande de services préhospitaliers ainsi que sur l'identification d'éléments touchant à des gains de performance et d'efficience qui m'ont été présentés. Considérant les ajouts consentis, il m'apparaît que la population de la région de l'Outaouais bénéficie maintenant d'une amélioration significative à l'accès aux services préhospitaliers d'urgence, et ce, en toute équité avec les autres régions du Québec et en respect des ressources qui sont à notre disposition.

Veillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Réjean Hébert', written in a cursive style.

Réjean Hébert

N/Réf. : 13-MS-05074